

**«LA SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE»**

LE RAPPORTEUR : M. RENE VILLERMY
LA PRESIDENTE : MME SIMONE BOURRELLY
LES VICE-PRESIDENTS : M. FABRICE AUBERT
M. JACQUES BERRIN

Assemblée Plénière du Jeudi 23 juin 2011

I - LES CONSIDERANTS GENERAUX

A/ Le volet « enseignements artistiques » de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales définit, à côté de celui des collectivités locales et de la Région, le rôle des Conseils généraux.

Le département adopte, dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 précitée, un schéma départemental de développement des enseignements dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Ce schéma, élaboré en concertation avec les communes concernées, a pour objet de définir les principes d'organisation des enseignements artistiques, en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès à l'enseignement. Le département fixe, au travers de ce schéma, les conditions de sa participation au financement des établissements d'enseignement artistique au titre de l'enseignement initial».

La réforme que proposait le volet « enseignements artistiques » de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ne s'est pas concrétisée. La nécessité de réécrire les articles relatifs aux enseignements artistiques de cette loi fait aujourd'hui consensus. Dans ce contexte, le Conseil général des Bouches du Rhône a privilégié la mise en œuvre d'un processus d'étude et d'expérimentation.

B/ Les Bouches-du-Rhône : entre étude et expérimentation

Dans le cadre des assises de la culture d'octobre 2006, Le président du Conseil général a validé :

4 axes de réflexion

- *Information et ressources,*
- *Aménagement du territoire,*
- *Information et sensibilisation des élus,*
- *Soutien à des projets expérimentaux.*

Relatifs à 4 disciplines

- *Musique,*
- *Danse,*
- *Art dramatique,*
- *Arts plastiques.*

Et proposé une démarche concertée :

Mise en place d'un comité de pilotage, composé :

- *d'élus,*
- *de représentants de la Direction de la culture,*
- *de personnalités qualifiées.*

Mise en place d'un comité technique, composé :

- *de Directeurs d'établissement,*
- *d'enseignants,*
- *d'artistes,*
- *d'associations.*

A CE JOUR

- *Un état des lieux de l'enseignement spécialisé public et de droit privé est finalisé,*
- *Entre 2008 et 2010, 31 projets expérimentaux ont été accompagnés.*
(Annexe 1).

II - CONSIDERANTS ET PROPOSITIONS

Considérant n°1 :

La présence sur le territoire départemental, de 41 établissements publics et de 1.000 structures associatives s'adressant à plus de 100.000 pratiquants encadrés par environ 4.000 enseignants ou animateurs et générant 40.000 heures de cours hebdomadaires d'enseignement, atteste de l'importance de ce secteur.

Malgré un contexte incertain, la mise en place d'un schéma départemental revêt des enjeux tout aussi importants pour le développement des enseignements artistiques.

Proposition n°1 :

→ Il est proposé au Conseil général de poursuivre son action en vue de la mise en place d'un schéma départemental de développement des enseignements artistiques.

Considérant n°2 :

Considérant :

→ Que tous les établissements d'enseignement artistique des Bouches-du-Rhône ne disposent pas encore d'un projet ni d'un conseil d'établissement.

→ La nécessité d'inscrire l'enseignement artistique dans la dynamique d'un projet culturel de territoire.

→ L'évolution nécessaire des établissements.

Proposition 2 :

- **Recentrer les établissements sur leurs missions pédagogiques, artistiques, culturelles et territoriales**

Le CDC suggère au Conseil général de :

- *Soutenir les établissements intégrant dans leur projet d'établissement, les fonctions d'éducation, d'enseignement artistique et d'animation culturelle du territoire,*
- *Favoriser la rencontre, la permanence artistique dans les établissements d'enseignement artistique,*
- *Proposer les modalités d'un accompagnement pérenne des pratiques amateurs sur les territoires.*

Considérant n°3 :

- **Aménagement du territoire**

Constatant :

- *Une offre publique d'enseignement artistique insuffisante,*
- *Une offre publique et de droit privé se concentrant sur le territoire des principaux bassins de vie,*
- *Une gestion intercommunale des établissements publics peu développée,*
- *la disparité des tarifs pratiqués par les établissements d'enseignement artistique d'un même territoire intercommunal.*

Proposition n°3 :

Le CDC propose au Conseil général :

- *D'encourager et de soutenir aux moyens par exemple d'appels à projet, dans la diversité des conditions de gestion entre les communes, (communale ou intercommunale), le développement de l'enseignement artistique. Ce qui permettra de stabiliser et de renforcer la cohésion des équipes enseignantes.*
- *D'agir sur la proposition d'une offre pluridisciplinaire exigeante et de qualité.*
- *De favoriser aux usagers une égalité d'accès.*
- *De susciter la collaboration intercommunale entre les établissements d'un même territoire par l'accompagnement de projets expérimentaux d'enseignement artistique.*

Considérant n°4 :

- **Les publics**

Considérant :

→ *la nécessité d'élargir et de diversifier les publics.*

→ *La nécessité de développer les pratiques artistiques notamment en direction des publics prioritaires du Conseil général.*

Proposition N°4 :

Le CDC propose au Conseil général de :

→ *Susciter et soutenir les projets innovants et les initiatives en direction de nouveaux publics.*

→ *Favoriser la mise en place de partenariats durables notamment avec les structures éducatives (collèges) et sociales (publics prioritaires du Conseil général).*

Aucun amendement.

Considérant N°5 :

- **Favoriser la mise en réseaux entre les établissements et le partage d'expérience entre les enseignants.**

Constatant que :

→ *Les établissements et leurs personnels sont confrontés à de profondes mutations.*

→ *Les établissements sont amenés à élargir leurs traditionnelles fonctions pour développer des pratiques ouvertes sur la diffusion et la création, mais également à devenir des lieux de ressources et de conseils, mais encore des lieux de projets partagés.*

Proposition N°5 :

Le CDC propose au Conseil général de :

→ *Créer des rencontres départementales en direction des enseignants et des élèves, visant à favoriser la mise en réseau des établissements publics et de droit privé, proposant des projets d'enseignement artistique et à développer une offre pluridisciplinaire exigeante, transversale et représentative de la diversité culturelle sur l'ensemble du territoire départemental.*

→ *Sensibiliser, informer les publics (dont les plus éloignés des pratiques culturelles) à une approche contemporaine des enseignements artistiques (diversité des esthétiques : répertoire et grandes œuvres, création contemporaine, cultures émergentes, cultures du monde).*

Considérant N°6

- **Sensibilisation des élus**

Considérant que :

→ *Le transfert de compétences liées à l'enseignement artistique vers les collectivités territoriales ouvre un champ d'expérimentation dans lequel celui-ci peut trouver une opportunité de développement.*

→ *La réussite de ce transfert passera par :*

- *La qualité du mode de conventionnement entre collectivités.*

- *La capacité de celles-ci à faire évoluer les établissements d'enseignements artistiques d'un statut d'outils singuliers à destination d'un public spécifique à celui d'équipements intégrés dans une stratégie d'action culturelle globale.*

Proposition N°6

Le CDC propose au Conseil général de :

→ *Poursuivre, en collaboration avec l'Agence Technique Départementale 13, la proposition de journées d'information et de formation en direction des élus des communes du département sur des thématiques liées:*

- *Aux évolutions institutionnelles.*

- *A l'aménagement du territoire départemental.*

- *A l'élaboration et à l'évaluation de projets d'établissements en relation avec les mutations en cours.*

ANNEXE 1

Des expérimentations conduites depuis 2008

Parallèlement au travail d'étude engagé en direction de l'enseignement artistique public et de droit privé, le Conseil général accompagne des projets expérimentaux d'enseignements artistiques depuis 2008 selon deux dimensions :

- **valorisation des pratiques et des pédagogies collectives;**
- **transversalité des disciplines artistiques et des publics.**

Ces dimensions ont été affinées au fur et à mesure de l'avancement de l'étude.

De cette manière, 31 projets expérimentaux ont été accompagnés entre 2008 et 2010. Ces projets ont rempli une mission d'expérimentation nécessaire et font actuellement l'objet d'un bilan approfondi. Parmi les pistes explorées dans le cadre de ces expérimentations, les plus significatives ont été les suivantes :

- **Mise en réseau des établissements et des enseignants dans le cadre de projets fédérateurs.**
Exemples : journées départementales des musiques actuelles (portage par un opérateur différent chaque année), Printemps de la danse (conservatoire de danse à rayonnement communal de Martigues).
- **Accès des populations les plus éloignées de la culture à une pratique instrumentale collective de qualité.**
Exemples : orchestre au collège Versailles (Cité de la musique de Marseille), orchestre au collège mistral à Port de Bouc (Ensemble instrumental renaissance).
- **Présence d'artistes professionnels dans les établissements afin de favoriser la confrontation des élèves aux créateurs et à leurs œuvres.**
Exemples : séminaire d'apprentissage artistique (Cie Nine Spirit à Marseille et Salon de Provence), orchestre de guitares acoustiques (Salon de musique avec Louis Winsberg à Salon de Provence).
- **Sensibilisation des élèves à des pratiques laissées en marge de l'enseignement public.**
Exemples : musiques anciennes (association Sarabande à Arles), musiques du monde (associations Mains Libres à Marseille, Musiqu'envie aux Pennes Mirabeau), danse hip hop (Cie En Phase à Aubagne)...
- **Transversalité des enseignements artistiques.**
Exemples : ateliers transversaux musique et danse pour jeunes enfants, adolescents et adultes (Cité de la musique de Marseille), sensibilisation des enseignants et autres pédagogues à la transversalité des arts (Studios du cours à Marseille).